



Assemblée constituante
Case postale 3919
1211 Genève 3

Aux représentant-e-s des médias

Genève, le 5 mai 2010

Communiqué de presse

La Présidence de l'Assemblée constituante a été informée de la décision du comité directeur de l'UDC genevoise d'exclure M. Soli Pardo du parti. Elle a pris connaissance du fait que cette décision doit encore être discutée par les instances supérieures du parti.

Pour la Présidence et le Bureau de l'Assemblée constituante, M. Soli Pardo demeure membre du groupe UDC de l'Assemblée constituante. La Présidence et le Bureau de l'Assemblée constituante considèrent que le statut de M. Soli Pardo au sein de l'Assemblée constituante reste pour l'instant inchangé.

Jacques-Simon EGGLY
Coprésident

Marguerite CONTAT HICKEL
Coprésidente

Christiane PERREGAUX
Coprésidente

Thomas BÜCHI
Coprésident

Pour tout renseignement complémentaire :

- Marguerite Contat Hickel, coprésidente (079 275 04 78)